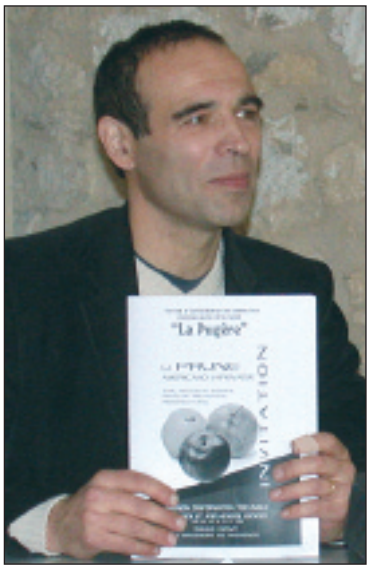


Prunier américano-japonais → L'obtention d'une production de qualité passe par l'optimisation des conditions de la pollinisation en verger.

Une pollinisation déterminante

A La Pugère, le programme prune s'inscrit dans une approche globale pour proposer aux arboriculteurs un itinéraire technique (pollinisation, éclaircissage, conduite, récolte, postrécolte,...) adapté aux conditions locales et aux variétés disponibles.

La pollinisation constitue un enjeu de rendement et de qualité très sérieux dans la production du prunier américano-japonais. La plupart des variétés américano-japonaises sont auto-incompatibles et doivent être pollinisées.



Jean-Michel Montagnon a exposé quelques informations pratiques concernant la pollinisation en fonction des zones climatiques à l'occasion de la journée prune du 17 février.

pruniers américano-japonais est généralement précoce, abondante et assez regroupée, elle demeure très fluctuante.

Pour vérifier la concordance de floraison "il sera nécessaire de considérer des données et des observations locales, car les dates et durées de floraison varient selon les spécificités climatiques", rappelle Jean-Michel Montagnon.

Ainsi les températures basses en hiver favoriseront par exemple un regroupement des floraisons entre variétés alors que d'autres conditions provoqueront plutôt un étalement et un décalage de ces floraisons. "La prise en compte comme références, des années les plus mauvaises en termes de concordance sera donc importante", précise le conseiller.

La station, qui observe et relève année après année les dates et les durées de floraison locales, a catalogué les possibilités d'interpollinisation qui tiennent compte, pour les croisements étudiés, de ces variations annuelles.

La compatibilité pollinique entre variétés est aussi un aspect très important. Des expérimentations ont été conduites permettant de tester des pollinisateurs et déterminer les associations compatibles à conseiller aux arboriculteurs.

Les taux de nouaison obtenus avec ces essais ont permis de déterminer la compatibilité pollinique des variétés. Ainsi les taux supérieurs à 5 % sont suffisants pour assurer une bonne pollinisation en prunier américano-japonais, cependant Jean-Michel Montagnon a précisé qu'ils peuvent varier surtout en fonction des facteurs environnementaux, et que les taux de nouaison devront notamment être plus élevés dans les zones humides et avec des basses températures.

Dans la pratique, il n'y a pas de règles universelles qui déterminent le pourcentage de pollinisateurs. Ce rapport devra donc être établi en fonction du site et du taux de nouaison du pollinisateur.

Jean-Michel Montagnon rappelle aussi que "la conservation d'une



La plupart des variétés de prunier américano-japonais sont auto-incompatibles. Pour la pollinisation, le choix des pollinisateurs est déterminant et dépendra des règles de concordance de floraison et de la compatibilité pollinique.

réserve de bouquets permettra de pallier l'absence de pollinisateurs dans le verger dans le cas de conditions climatiques difficiles". L'apport d'abeilles suivant le site et les conditions de l'année pourra venir aussi compléter ce dispositif.

La plantation des arbres de variétés pollinisatrices (ou myrobolans) disséminés dans le verger en quinconce destinés à favoriser une bonne proximité des pollinisateurs pose par ailleurs un problème de place.

Dans ce domaine, une nouvelle piste a été lancée avec la plantation comme pollinisateur, de la variété Burgundy (Cot International).

Les observations sur l'arbre au port très érigé, la bonne concordance de floraison, un taux de nouaison et une floribondité très importante sont prometteurs. Les essais sur le potentiel de la variété seront poursuivis pour compléter les informations existantes dans les conditions de culture de la station.

E.D.

Camargue : BCAE et conditions climatiques

La DDAF des Bouches-du-Rhône communique :

"Prise en compte des mauvaises conditions climatiques en Camargue dans l'application des Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE) de la campagne 2009/2010.

Un arrêté préfectoral sera prochainement pris pour fixer les dispositions suivantes :

Au vu des conditions climatiques de cet automne-hiver 2008/2009 ayant empêché les interventions sur les parcelles culturales dans la zone camarguaise, les règles des BCAE relatives à la diversité d'assolement

et la mise en place d'une Surface en Couvert Environnemental (SCE) seront exceptionnellement modifiées.

La zone camarguaise correspond aux communes d'Arles, de Fontvieille, des Saintes-Maries-de-la-Mer, de Port-Saint-Louis-du-Rhône et de Tarascon.

Diversité d'assolement : pour la campagne 2009/2010, dérogation exceptionnelle à l'obligation de couverture hivernale pour les exploitations de la zone considérée qui n'ont pas pu respecter la BCAE "diversité des assolements" (il s'agit donc essentiellement des exploitations en monoculture stricte ou des

exploitations disposant deux cultures différentes sans que l'une ou l'autre ne soit de la prairie temporaire ou légumineuse représentant plus de 10 % de la sole cultivée).

Mise en place d'une SCE pour la campagne 2009/2010 : de manière dérogatoire, la SCE sera calculée sans tenir compte de la sole en riz. L'assiette du calcul de 3 % de la SCE pour la campagne 2009/2010 regroupe donc les surfaces implantées en céréales (à l'exception de celles en riz), oléoprotéagineux, lin, chanvre, betteraves sucrières, chicorée à inuline, pommes de terre féculières, légumineuses à grain, fourrages déshydratés, semences

fourragères, semences pouvant bénéficier d'une aide couplée, tabac, tomates destinées à la transformation et les cultures industrielles annuelles sous contrat.

Pour mieux appréhender les règles de la conditionnalité vis-à-vis des spécificités de la riziculture, un groupe de travail piloté par la DDAF se réunira dès la mi-mars pour faire des propositions au ministère sur les BCAE. Participeront à ces travaux la Chambre d'agriculture, les syndicats représentatifs, le Syndicat des riziculteurs de France et Filière, et le Parc naturel régional de Camargue."